

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

23 février 2021 – 15 h 30

En visioconférence

Etaient présents :

- Enseignants collègue A : MARIE BASSANO, LUKAS RASS-MASSON, DIDIER KRAJESKI, MARC NICOD, CELINE MANGEMATIN, MATHIEU TOUZEIL-DIVINA
- Enseignants collègue B : OLIVIER BLIN, DIDIER GUIGNARD, QUENTIN GUIGUET-SCHIELE, SOLANGE MIRABAIL, ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD
- BIATSS : STEPHANIE PORCARIO, CECILE FROSSARD, YASMINE BOUAICHE
- Etudiants collègue licence : MATHIAS SALLES, HUGO PADILLA, COLINE COUZINIE-BONNIS-SASSI
- Etudiants collègue master et doctorat : THOMAS MARTIN DI MICHELE

Avaient donné procuration :

- Enseignants collègue A :
 - AURORE GAILLET à MATHIEU TOUZEIL-DIVINA
 - NATHALIE JACQUINOT à MARC NICOD
- Enseignants collègue B :
 - NATHALIE CASAMATTA à SOLANGE MIRABAIL
- Personnalités extérieures :
 - FRANÇOIS FAUGERE à OLIVIER BLIN
 - JEAN CATHALA à ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD
 - ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX à DIDIER GUIGNARD
 - JACQUES BOULARD à MARC NICOD
- Etudiants collègue master et doctorat :
 - PIERRE DEVILLE à COLINE COUZINIE-BONNIS-SASSI

Étaient excusés :

- Enseignants collègue A : JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA, PIERRE EGEA,
- Enseignants collègue B : AKEMAKOU NJINGA NESSAN, EUGENIE FABRIES-LECEA, SEVERIN JEAN, PIERRE JUSTON
- Personnalités extérieures : NADIA PELLEFIGUE, PIERRE-MARIE HANQUIEZ, LAURENT GRANEL, PASCAL GAUDILLERE

- INVITES :
 - HELENE CITERICI, RAF FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
 - LOUBNA BENTAÏEB, FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
 - MARIE DELORD, RAF ÉCOLE EUROPEENNE DU DROIT
 - MARCEL MARTY, DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DES SERVICES A LA FORMATION – SCD / DSF
 - NATHALIE DELANGHE, CHEF DE SERVICE DE LA DES
 - DANIELA FERREIRA, CHEF DU POLE MASTER DROIT
 - HAIRATY DJIBO
 - SANDRINE BOYAT, RAF FOAD
 - ESTELLE FOHRER-DEDEURWAERDER, MCF, RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DU DOUBLE DIPLOME FRANCO-RUSSE
 - ADRIEN BLAZY, CO-RESPONSABLE DU POLE FORMATIONS DIPLOMANTES DU SERVICE COMMUN FCV2A
 - HIAM MOUANNES, MCF DROIT PUBLIC

Le conseil débute à 15 H 30.

Il est donné lecture des procurations.

Au titre des informations générales, Monsieur le Doyen annonce que le calendrier universitaire pour l'an prochain était en voie d'élaboration. Il sera très proche du calendrier de cette année avec une rentrée le 6 septembre c'est-à-dire avec les 11 semaines de cours, avec les 9 semaines de TD et ensuite avec des examens qui se termineront à Noël, puis le deuxième semestre reprendra début janvier. L'objectif est de faire en sorte que tout soit terminé au plus tard le 14 juillet. Nous maintiendrons et renforcerons les Universités d'été, dans la semaine précédant la rentrée.

Afin de venir en aide aux chargés de travaux dirigés (qui n'ont pas le statut étudiant), la Faculté a commandé 20 tablettes et le Service Commun de la Documentation (SCD) que nous remercions met à disposition 15 ordinateurs-portables supplémentaires. Ce matériel est en cours de répartition.

1. Adoption des PV des Conseil de Faculté du 26 janvier 2021

Point reporté au prochain conseil

2. Demandes et attributions de subventions

- Participation financière de 500€ pour le colloque de l'IRDEIC « Droits fondamentaux et intégration » prévu le 10 et 11 juin 2021.

Le financement est adopté à l'unanimité

- Participation financière de 500€ pour le colloque de l'IRDEIC « Les politiques de l'union européennes à l'épreuve de la législature 2019-2024 bilan et perspectives » prévu le 17 et 18 juin 2021.

Le financement est adopté à l'unanimité

- Participation financière de 1 000€ pour le colloque IEJUC « Les Objectifs du droit de l'urbanisme » prévu le 19 novembre 2021

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 23/02/2021

Le financement est adopté à l'unanimité pour 500€

- Participation financière de 500€ « Tous acteurs de la science ouverte » CAM/SCD

Le financement est adopté à l'unanimité

- Demande de subvention de 255€ pour l'association Oratio Capitoles

Le financement est adopté à l'unanimité

- Virement de 700€ du M2 Dt des collectivités territoriales vers l'association AMDCT pour les 30 ans de l'association des étudiants du MDCT

Le financement est adopté à l'unanimité

- Participation financière de 500€ pour le colloque de l'IRDEIC « Le droit pénal à l'épreuve du sentiment populaire d'injustice » prévu le 04 juin 2021

Le financement est adopté à l'unanimité

3. Projet de convention avec la gendarmerie d'Occitanie

Monsieur le Doyen présente une convention collaborative entre notre Université et la Région de gendarmerie, à l'initiative du Pr François Dieu. Cette convention a pour objectif commun de promouvoir la formation, la recherche commune et l'insertion professionnelle des étudiants.

La convention est adoptée à l'unanimité.

4. Innovations Pédagogiques (Hybridation)

Monsieur le Doyen indique qu'en comité de direction, Monsieur le Président Hugues KENFACK, a demandé une relance concernant l'hybridation des cours pour l'ensemble de l'établissement. Monsieur le Doyen rappelle que ce n'est pas quelque chose de nouveau, ce n'est pas quelque chose à faire en marche forcée. Il s'agit d'une réflexion qui se fait hors COVID. Ce processus est différent de la co-modalité actuelle, il a été lancée dès 2014 à l'initiative de Monsieur le Pr Jacques LARRIEU.

Actuellement l'innovation pédagogique est organisée comme suit : 18 heures de cours présentiels, 3 heures de TD et le reste, c'est une activité avec les outils numériques avec un gros investissement qui est demandé à l'enseignant pour reconcevoir le cours d'une manière renouvelé. Pour l'instant, il y a peu d'enseignants qui le pratique, plus spécifiquement en M1. Monsieur le Doyen pense que ce qui pourrait être proposé, c'est premièrement de ne pas toucher au volume horaire qui est prévu en terme de service. Deuxièmement, pour recueillir l'adhésion il faut fonctionner sur la base du volontariat avec un accompagnement, de les encourager au sein de la Faculté de Droit et Science Politique. Actuellement, seul le niveau M1 est concerné, mais peut-être faut-il le proposer au niveau M2 car il y a de petits effectifs, voire au niveau L3.

Monsieur le Doyen propose de créer un groupe de travail avec les Présidents de section, les responsables pédagogiques des différentes années, les étudiants, les enseignants qui l'expérimentent, le service de la FOAD et les membres du Conseil. Monsieur le Doyen amène une première réflexion au niveau du Conseil. Plusieurs propositions ont été apportées, suite à un tour de table et Monsieur le Doyen choisit de partir de l'existant.

Le point est adopté à l'unanimité.

5. EDD-ESL Toulouse présenté par Marie Delord

- Adoption des MCC

Concernant les DU Diplôme de l'ESL, DEDUE et DESAPS sont présentés cette année à l'identique.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- M2 aviation Law

L'ancien DU LLM International aviation Law est transposé sous forme de Master 2 pour la rentrée 2021. Le projet de MCC a été élaboré en collaboration avec la FCV2A puisqu'à l'origine de la création de ce LLM, intégralement en anglais, le public visé était d'une part le public international, touché depuis deux ans maintenant avec le DU mais aussi le public de formation continue. Le fait que la formation soit un Diplôme d'Université fait obstacle à ce que le financement de la formation via le Compte Personnel de Formation (CPF) privé soient acceptées. Monsieur Adrien BLAZY a mis les MCC au format compétences.

La capacité d'accueil est fixée à 15 étudiants issus de la formation continue et internationale. Des enseignements qui se dérouleront de septembre à juin inclus avec une semaine par mois de cours pour permettre aux stagiaires de la formation continue de les suivre.

Ce point est soumis au vote :

Trois votes contre.

Le point est adopté à la majorité.

- Convention double diplôme Bachelor Russe

Madame Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER a présenté le nouveau partenariat avec la Faculté de droit KOUTAFINE de Moscou. Une convention-cadre a été signée pour la recherche et l'enseignement et dans le cadre de celle-ci, il y a également une convention de mobilité étudiante type ERASMUS puisque la Russie fait partie du système ERASMUS. Puis, un projet de convention de double diplôme a été présenté.

Le point est adopté à l'unanimité.

6. FOAD

- Adoption des MCC de la Formation Ouverte à Distance

Sandrine BOYAT, responsable administrative de la FOAD, a présenté les nouvelles créations de formation, soit le Master 2 mention Droit pénal et sciences criminelles à la rentrée prochaine sous la responsabilité du Professeur Amane GOGORZA. Ce Master vient compléter le Master 1 qui est très attractif. Ensuite, sur la mention Science Politique, Monsieur le Professeur François Dieu a souhaité ouvrir un deuxième parcours politique et sécurité des villes européennes pour compléter l'existant et élargir le domaine du premier qui est centré sur la France. Sous la responsabilité de Monsieur le Professeur Didier KRAJESKI, la FOAD ouvre un DU règlements des différents et solutions d'assurance qui a pour objectif de faire un diplôme très professionnalisant à destination des étudiants sortant de Licence et qui ne seraient pas admis en M1. Autre DU en création, Anglais juridique spécialisation Droit Européen et international des affaires. Ce diplôme sera piloté par Monsieur Alexandre Le GARS et Monsieur Saïd HAMDOUNI. L'objectif de ce diplôme est de former à l'anglais juridique des professionnels (avocats, notaires, administrateurs judiciaires et mandataires). A la demande de Monsieur le Professeur SEGONDS, le certificat compliance officer et sécurité financière est décliné en FOAD. Et enfin, le DU réglementations et fonctionnement d'une structure associative piloté par Madame Frédérique De La MORENA et Monsieur Didier GUIGNARD. L'objectif de ce DU est de proposer une formation qui soit les bases de la gestion et les bases de Droit d'une association. Ce diplôme est à destination des responsables d'association qui ne connaissent pas forcément la réglementation et les règles de gestion.

Madame BOYAT rappelle que la FOAD fonctionne sur des ressources propres et à l'évidence, les formations ne seront ouvertes que s'il y a le nombre suffisant d'inscription.

La FOAD a procédé à la modification des trois années de Licence en Droit suite à des incohérences soulevées. Des ajustements ont été faits en compétence au même titre que les Masters.

La Licence Droit et Science Politique la possibilité de suivre la formation en deux ans a été supprimée, cette formation se déroulera dorénavant en 1 an.

Un gros changement s'est opéré sur le Mention Droit social sous la responsabilité de Monsieur Sébastien RANC et Madame Eugénie FABRIES-LECEA. Le M2 DSTE a été remplacé par un M2 Droit social de l'entreprise.

L'intitulé du Master 2 en Droit des affaires, le parcours juriste d'entreprise qui deviendra un parcours Droit de l'entreprise sous la Responsabilité de Monsieur Olivier STAES. La structure n'a pas changé, mais cette modification est essentiellement pour éviter une confusion avec les Masters existant en alternance.

Pour le reste, il ne s'agit que de changements de nom de matière ou de modalité.

Mme BOYAT quittant sous peu notre Université, un hommage lui est rendu par Didier GUIGNARD, Directeur du service de la FOAD, et repris unanimement par les membres du Conseil de Faculté.

Ces points sont adoptés à l'unanimité.

7. FCV2A

- Adoption des MCC

Monsieur BLAZY, au titre de la Formation continue, a présenté la modification de l'ensemble des Masters. Suite à une demande provenant de DES, il a été demandé de calquer ce qui se faisait en formation initiale et donc de basculer sur une session unique pour les examens avec une session de remplacement pour les stagiaires empêchés et ainsi une compensation entre les UE et les semestres.

Toutefois, un seul Master va conserver une logique de non-compensation, le parcours Droit des personnes et de la famille. Ce Master a une particularité, car il résulte de l'agrégation de trois diplômes d'Université que suivent les stagiaires de manière consécutive.

En ce qui concerne le Master 2 Droit et Management social de l'entreprise, il est constitué de deux DU l'un de Droit social et l'autre de Management social. La partie Management social a été entièrement refondue dans un objectif d'actualisation des enseignements.

Ces points sont adoptés à l'unanimité

8. Pole Licence en Droit et Science Politique

- Adoption des MCC

Stéphanie PORCARIO a présenté les MCC pour le pôle licence en droit, en particulier pour la L3 réformée avec les 5 parcours.

Une modification a été apportée dans le cœur des arrêtés suite à une demande de Monsieur Thomas MARTIN-DIMICHELE sur les aménagements pour les étudiants qui travaillent. Le temps de travail des étudiants pour le groupe de CM a été élargi pour les mi-temps et à 3/4 temps sur présentation du contrat de travail. Ceci pour une meilleure prise en compte du travail salarié.

Ensuite, des modifications ont été apportées sur les termes en mettant tout UE-TD et UE-CM pour que les étudiants ne se perdent pas.

En accord avec Monsieur le Doyen, en L3 a été modifié, le terme de parcours qui est appliqué dès le semestre 5. Les étudiants auront une semaine pour changer de parcours du semestre 5 et du semestre 6 et ce sera la première semaine de cours car 15 jours après les TD commencent.

Ont été rajouté dans les trois années de licence les compétences informationnelles dont le suivi va faire l'objet d'un groupe de travail.

La L1 Droit et gestion va passer de 30 places à 60 places.

La notion de parcours type est enlevé dans les Licences Droit classiques.

La mise en place de la L2 LAS, suite au nouvel arrêté qui reprend l'arrêté de la L2 classique, plus la mineure santé avec toutes les spécificités d'UT3. Les étudiants de L1 LAS qui ont validé leur première année peuvent accéder à la L2 LAS et également les étudiants en PAS mineure Droit qui n'ont été acceptés en deuxième année de médecine, mais qui ont validé leur première année (les reçus/collés). A titre informatif, il y a 94 étudiants inscrits en première année de droit parcours accès Santé (LAS).

Ces points sont adoptés à l'unanimité

9. Pole Master en Droit et Science Politique

- Adoption des MCC

Daniela Ferreira a présenté les modifications des modalités d'admission en M1 et M2 pour le droit à la poursuite d'étude. Il y a une proposition de modification des stages qui indique que l'étudiant peut effectuer un stage, mais il peut également réaliser une autre expérience que le stage sous la forme d'une convention pédagogique validée par le Responsable pédagogique.

Maintien de la notion de suppression des mentions au semestre en Master.

Concernant le M1 Droit de la santé, une diminution d'ECTS a été effectuée sur l'introduction en Droit médical qui passe à 7 ECTS et une modification sur les points de pondérations qui a nécessité un ajustement.

Le M1 MIEL devient deux parcours : MINTEC et CEPIL. Cela entraîne une modification dans la maquette avec la suppression de 3 EC et un ajustement d'ECTS.

L'examen des MCC des M2 Mintec, CEPIL impliquant des heures supplémentaires seront reporté au prochain conseil afin de permettre à la faculté d'évaluer le surcout et la soutenabilité financière des modifications. Le M2 Agro étant passé en compétences sera également présenté au prochain conseil de faculté

Ces points, sauf les reports, sont adoptés à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.